

**Délibération n°2019-02-20**

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

**Joël Pradel** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Michel Pesteil	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot	<b>Robert Bredèche</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Pierre Coutaud</b>	à	Philippe Brugère	<b>Sandra Delibit</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Daniel Ecurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Guy Faugeron</b>	à	Michel Lacrocq
<b>Baptiste Galland</b>	à	Daniel Mazière	<b>Martine Leclerc</b>	à	Gilles Chazal
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Christiane Monteil</b>	à	Jean-François Michon
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>François Ratelade</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jérôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Acquisition du local professionnel pour le pôle économique de la Haute-Corrèze

Dans le cadre du projet de pôle économique de la Haute-Corrèze en cœur de ville à Ussel, qui a fait l'objet d'une validation de principe lors de la séance du 7 mars dernier, après la définition des besoins et de la faisabilité technique, puis le travail de conception et de chiffrage par l'architecte, il restait à définir la situation juridique du bien à aménager par la collectivité.

A ce titre, des négociations étaient en cours depuis la fin d'année 2018 avec les propriétaires du local professionnel situé au 8 avenue Carnot, au rez-de-chaussée d'un immeuble édifié sur la parcelle AX 607. Pour rappel, la volonté initiale des élus et des co-financeurs était de trouver une solution sur le long terme pour sécuriser l'investissement de fonds publics sur ce local (bail emphytéotique, crédit-bail, acquisition...).

Les négociations ont porté sur la solution privilégiée qui était d'acquérir le local professionnel. Une offre d'achat à hauteur de 155 000 € a été émise par Haute-Corrèze Communauté le 25 mars 2019 pour ce bien de 285 m<sup>2</sup>, dans son état actuel, sous réserve de validation du conseil communautaire comme clause suspensive.

Cette offre a fait l'objet d'un retour écrit positif des vendeurs le 28 mars dernier. Il est convenu que les frais de notaire pour cet acte seront à la charge de l'acquéreur et les frais d'honoraires annexes tels que les diagnostics préalables seront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 9 abstentions et 70 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'acquisition par Haute-Corrèze Communauté du local professionnel de madame Charrondière Françoise (née Marcombes) situé au 8 avenue Carnot à Ussel 19200, au rez-de-chaussée d'un immeuble édifié sur la parcelle AX 607, d'une superficie totale de 285 m<sup>2</sup> dans son état actuel pour un montant de 155 000 € dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents liés à cette décision et lancer les démarches nécessaires pour assurer cette acquisition.

A la majorité	
Votants	79
Pour	70
Contre	0
Abstention	9

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 15 avril 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

